

Commande artistique au titre du 1% artistique - extension des Archives départementales du Lot

Règlement de la consultation (RC)

Consultation n°	2025-0004
Date limite de remise des candidatures	13 / 06 / 2025 à 16 heures
Date limite de remise des offres	Sera défini à l'issue de la phase candidature
Procédure de passation	Procédure adaptée restreinte (Article R2123-1 1° - Inférieure au seuil des procédures formalisées - Code de la commande publique)

1. ACHETEUR ET OBJET DU CONTRAT

■ Acheteur :

DEPARTEMENT DU LOT

DBMG/Grands projets bâtiments

Représentant : Monsieur Serge RIGAL Président du Département

Adresse : Regourd

BP 291

Avenue de l'Europe

46005 CAHORS cedex 9

Téléphone : 05 65 53 40 00

Courriel : cellule-marche@lot.fr

Site internet : <https://www.lot.fr>

■ Description de la prestation :

Le contrat porte sur les prestations suivantes : **Commande artistique au titre du 1% artistique - extension des Archives départementales du Lot**

La présente consultation concerne la réalisation d'une œuvre artistique, dans le cadre du 1 % artistique de l'opération : extension des Archives départementales du Lot

Code CPV	Libellé CPV
92312000-1	Services artistiques

■ Caractéristiques principales du contrat :

 Objet du contrat	Commande artistique au titre du 1% artistique - extension des Archives départementales du Lot
 Acheteur	DEPARTEMENT DU LOT
 Type de contrat	Marché ordinaire de services
 Structure	Lot unique - 4 phases
 Lieu d'exécution	46000 Cahors
 Délai	6 mois
 Développement durable	Clause environnementale
 Pénalités de retard	Pénalité forfaitaire de 100 € par jour calendaire
 Variation des prix	Fermes
 Nature des prix	Prix forfaitaires

■ Allotissement et structure de la consultation :

La consultation n'est pas décomposée en lots pour les motifs suivants : impossible d'identifier des prestations distinctes.

Elle est décomposée comme suit :

Objet
Phase n°1 - Conception de l'œuvre
Phase n°2 - Réalisation de l'œuvre
Phase n°3 - Acheminement de l'œuvre
Phase n°4 - Installation de l'œuvre sur site

2. CARACTÉRISTIQUES DE LA PROCEDURE

■ Procédure de passation :

Procédure adaptée restreinte (Article R2123-1 1° - Inférieure au seuil des procédures formalisées - Code de la commande publique).

■ Composition du comité artistique :

La composition du comité artistique arrêtée par le pouvoir adjudicateur est la suivante :

- la maîtrise d'ouvrage préside le comité : M. Serge Rigal, président du Département du Lot, représenté par Mme Caroline Mey-Fau, vice-présidente en charge du Patrimoine historique, de l'Archéologie préventive et des Archives départementales ;
- la maîtrise d'œuvre : SEQUENCE mandataire ;
- une représentante des utilisateurs des Archives départementales ;
- une personnalité qualifiée dans le domaine des arts plastiques nommée par le maître d'ouvrage
- le directeur régional des affaires culturelles : M. Michel Roussel, représenté par la conseillère pour les arts visuels, Mme Marie Angelé ;
- deux personnalités qualifiées désignées par la DRAC Occitanie

■ Modalités de retrait du dossier de consultation :

Le dossier de consultation est disponible de manière électronique sur le profil d'acheteur : [https://lot.fr rubrique "accès rapide" puis "marchés publics"](https://lot.fr/rubrique%20acc%C3%A8s%20rapide%20puis%20march%C3%A9s%20publics).

■ Communication et échanges d'informations par voie électronique :

Les communications et échanges s'effectueront pendant toute la consultation par voie électronique par le biais du profil acheteur à l'adresse suivante : [https://lot.fr rubrique "accès rapide" puis "marchés publics"](https://lot.fr/rubrique%20acc%C3%A8s%20rapide%20puis%20march%C3%A9s%20publics).

■ Variantes :

Les **variantes à l'initiative des candidats** ne sont pas autorisées.

■ Nombre maximum de candidatures retenues :

Au terme de l'appel public à la concurrence, le comité artistique retiendra un nombre maximum de **3 candidats pour remettre une offre**.

3. PHASE CANDIDATURES

■ Dossier de consultation :

Le dossier de consultation contient les documents suivants :

- Déclaration du candidat (DC2)
- Déclaration sur l'honneur
- Lettre de candidature (DC1)
- RC - Règlement de la consultation
- Le CCAP
- Le cahier des charges
- Le plan de situation
- Le plan de masse

L'acheteur se réserve le droit d'envoyer au plus tard 7 jours avant la date limite de remise des candidatures (initiale ou modifiée) des modifications de détail sur le dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier de consultation modifié.

■ Contenu des plis et conditions de participation :

A l'appui de leur candidature, les candidats doivent fournir les documents suivants :

- Lettre de candidature (DC1)
- Déclaration du candidat (DC2) notamment le chiffre d'affaires hors taxes des trois derniers exercices disponibles,
- La déclaration sur l'honneur,
- Si l'entreprise est en redressement judiciaire, production de la copie du ou des jugements prononcés à cet effet,
- Une garantie professionnelle (attestation d'inscription à la maison des artistes ou AGESEA, n° SIRET ou équivalent)
- Indications des ressources humaines et techniques du candidat et références adéquates provenant de marchés publics exécutés antérieurement,
- Attestation d'assurance des risques professionnels,
- Une lettre de motivation indiquant les intentions et adéquation avec le programme de la commande artistique détaillé dans le cahier des charges,
- Un dossier artistique de visuels sélectionnés par l'artiste dans ses projets (4 à 10 visuels maximum – format A4) par rapport à la commande artistique
- Un CV actualisé, reprenant les qualités et références professionnelles du candidat

Présentation des documents : le candidat devra présenter ces documents soit dans des fichiers distincts (exemple : DC1.pdf, DC2.pdf), soit dans un même document (exemple : candidature.pdf) avec un sommaire et les numéros de page détaillant le contenu du document.

Le candidat peut remettre un document unique de marché européen (DUME) rédigé en français en lieu et place des documents et renseignements demandés par l'acheteur aux fins de vérification de l'aptitude à répondre aux marchés publics, à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière et des capacités techniques et professionnelles.

Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements que l'acheteur peut obtenir par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations, administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, à condition que le candidat mentionne dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système et que l'accès soit gratuit.

■ **Modalités de remise des candidatures :**

Les candidatures doivent être déposées avant les dates et heures limites indiquées en page de garde, de **manière électronique** sur le profil d'acheteur : <https://lot.fr> rubrique "accès rapide" puis "marchés publics".

Les copies de sauvegarde et les éléments de la proposition qui ne peuvent être transmis par voie électronique doivent être adressés à :

Département du Lot - Service AJA
Hôtel du Département
Avenue de l'Europe
Regourd
BP 291
46005 Cahors cedex 9
Contact : Département du Lot (copie de sauvegarde) Acheteur
Téléphone : 05 65 53 40 00
Courriel : cellule-marche@lot.fr

Les candidatures doivent être rédigées en langue française. Si les propositions sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français.

■ **Critères de sélection des candidats :**

Après avoir vérifié les capacités économiques et financières, l'aptitude à exercer l'activité professionnelle et l'absence d'interdiction de soumissionner, les candidatures sont analysées et sélectionnées par le comité artistique en fonction des critères suivants :

Critères	Pondération
Motivation, intention et adéquation avec le programme de la commande artistique détaillé dans le cahier des charges, sous la forme d'une lettre de motivation	30/50
Pertinence des visuels sélectionnés par l'artiste dans ses projets (4 à 10 visuels maximum – format A4) par rapport à la commande artistique	10/50
Qualité et références professionnelles du candidat (CV, expérience, potentiellement expérience 1%)	10/50

4. PHASE OFFRES (ne concerne que les 3 candidats retenus)

■ **Dossier de consultation :**

A l'issue de la phase de sélection des candidatures, les 3 candidats retenus se verront remettre un complément au dossier de consultation comprenant :

- Le règlement de consultation (pour rappel)
- L'acte d'engagement
- Le projet de contrat de commande sur droits d'auteurs

L'acheteur se réserve le droit d'envoyer au plus tard 7 jours avant la date limite de remise des offres (initiale ou modifiée) des modifications de détail sur le dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier de consultation modifié.

■ **Documents à produire :**

- acte d'engagement : cadre joint à compléter intégralement sans modification (sauf le % de TVA le cas échéant),
- une note rédactionnelle (format A4) explicitant les choix artistiques, la philosophie générale de la démarche artistique, les méthodes et moyens d'exécution de l'œuvre, son implantation dans le site ainsi que tous commentaires permettant au comité artistique de mieux comprendre la volonté de l'artiste,
- au choix, croquis, maquette numérique, vue en plan ou photomontage de l'œuvre implantée dans son site et sur les plans fournis par l'architecte, avec les précisions sur les matériaux envisagés (fiches techniques), les dimensions (hauteur, largeur),
- un échancier pour les études, la réalisation, l'acheminement et l'installation de l'œuvre,
- une note d'installation et de fonctionnement de l'œuvre d'art, dont les indications de maintenance et d'entretien de l'œuvre,
- une offre financière détaillant toutes dépenses confondues,
- projet de contrat de commande sur droits d'auteurs : cadre joint à compléter intégralement sans modification.

En outre, pour chaque sous-traitant mentionné dans l'offre, le candidat devra joindre :

- les capacités professionnelles et financières du sous-traitant ;
- une déclaration du sous-traitant indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup d'une interdiction d'accéder aux marchés publics.

■ **Visite des lieux ou consultation sur place de documents :**

Les candidats doivent obligatoirement effectuer une visite du site dans les conditions suivantes :

- Personne à contacter : Mme Bulle BILL
- Dates et horaires : à définir

Les visites à l'improviste ne sont pas autorisées. **Une attestation de visite sera remise par l'acheteur et signée par le candidat le jour même.**

■ **Critères de sélection des offres :**

Le maître d'ouvrage choisira le lauréat, après avis du comité artistique, selon les critères suivants :

Critères	Pondération
Qualité artistique du projet en adéquation avec le contexte du projet et avec l'orientation artistique définie par le comité artistique pour la présente opération (créativité, qualité, capacité à réaliser le projet, contraintes de réalisation...), les conditions de sécurité du public.	30/50
Prise en compte de la conservation préventive pour assurer la pérennité de l'œuvre	10/50
Cohérence financière et délais de réalisation du projet artistique	10/50

■ **Indemnisation des candidats :**

Une indemnité de 2 500 euros TTC pourra être versée à chaque soumissionnaire non retenu à l'issue de la phase offre. Pour en bénéficier, la proposition du soumissionnaire doit avoir été jugée conforme aux exigences exprimées dans le dossier de consultation. L'acheteur pourra décider de supprimer ou de réduire le montant de cette indemnité en cas d'insuffisance manifeste de la proposition.

■ **Délai de validité des offres :**

Le délai de validité des offres est de 4 Mois à compter de la date limite de réception des offres.

■ **Négociations :**

Les candidats sont invités à remettre d'emblée leur meilleure proposition. L'acheteur se réserve la possibilité d'engager des négociations dans les conditions suivantes :

Les négociations sont destinées à améliorer la performance technique et économique des offres initiales, pour permettre de les adapter et dimensionner parfaitement aux besoins de l'acheteur. Les négociations pourront porter sur les caractéristiques techniques et financières des offres, ou sur certaines dispositions du cahier des charges. Elles ne pourront pas porter sur l'objet du contrat, ses caractéristiques substantielles ni les critères d'attribution.

Les négociations seront engagées avec l'ensemble des candidats à l'issue de l'analyse des offres initiales. Les candidats en seront avisés par écrit.

Les négociations seront conduites dans le respect des principes d'égalité de traitement des candidats et de confidentialité des offres. Les négociations seront conduites de manière dématérialisée sur le profil acheteur exclusivement. Les échanges résultant de la négociation seront formalisés par écrit. A l'achèvement des négociations, les offres négociées feront l'objet d'un dernier classement.

Toutefois l'acheteur pourra attribuer le contrat sur la base des offres initiales sans négociation.

■ **Modalités de remise des offres :**

Les offres doivent être déposées avant les dates et heures limites indiquées en page de garde, de **manière électronique** sur le profil d'acheteur : <https://lot.fr> rubrique "accès rapide" puis "marchés publics".

Les copies de sauvegarde et les éléments de la proposition qui ne peuvent être transmis par voie électronique doivent être adressés à :

Département du Lot - Service AJA
Hôtel du Département
Avenue de l'Europe
Regourd
BP 291
46005 Cahors cedex 9
Contact : Département du Lot (copie de sauvegarde) Acheteur
Téléphone : 05 65 53 40 00
Courriel : cellule-marche@lot.fr

Les propositions doivent être remises en euros et rédigées en langue française. Si les propositions sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français.

La signature n'est pas exigée à la remise des offres. Le contrat sera signé par le seul attributaire par voie papier ou de manière électronique.

En cas de signature papier, le candidat s'engage, s'il est attributaire, à signer manuscritement le contrat rematérialisé au format papier.

Le candidat s'engage à ce que l'offre signée soit conforme à celle retenue par l'acheteur. Si le candidat ne respecte pas son engagement, son offre est rejetée et le contrat attribué au candidat classé en seconde position.

En cas de signature électronique, le candidat doit disposer d'un certificat valide et conforme aux exigences du règlement de l'Union européenne « eIDAS » du 23 juillet 2014 (n°910/2014/UE), délivré par l'un des organismes agréés par l'Agence nationale pour la sécurité des systèmes d'information (ANSSI). A défaut de certificat, les candidats sont invités à se rapprocher d'un organisme agréé avant de procéder à la commande. Le délai de commande d'un certificat pouvant prendre entre 8 et 15 jours, il est fortement recommandé d'anticiper cette opération. Le certificat doit être détenu par une personne ayant la capacité d'engager le candidat dans le cadre de la présente consultation.

Conformément à l'arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique dans la commande publique, le candidat est informé qu'il peut utiliser l'outil de signature électronique de son choix, comme

celui mis à disposition par le profil d'acheteur, et signer les documents au format XAdES, CAdES ou PAdES. Pour des raisons d'interopérabilité, le format PAdES est recommandé.

Pour plus d'informations sur les certificats :

<https://cyber.gouv.fr/la-liste-nationale-de-confiance>
<https://cyber.gouv.fr/obtenir-un-certificat-de-signature-electronique>

■ Remise des documents de l'attributaire :

Conformément à l'article R2144-7 du Code de la commande publique, le candidat retenu ne saurait être désigné définitivement comme titulaire du marché qu'à la condition de produire dans un délai imparti les documents justificatifs, les moyens de preuve, les compléments ou explications requis par le pouvoir adjudicateur, ainsi qu'une attestation d'assurance de responsabilité décennale conformément à l'article L241.1 du Code des assurances lorsque celle-ci est requise conformément à l'article L243-1-1 du même code.

■ Remise des offres électroniques :

Les candidats doivent satisfaire aux prérequis techniques décrits par le profil d'acheteur. Les conditions d'utilisation de la plateforme telles que les formats de documents acceptés, l'organisation, le nommage et la taille totale des plis acceptés, les fonctions d'horodatage, le contrôle des logiciels malveillants peuvent être consultées sur le profil d'acheteur.

La transmission des plis avant les date et heure limites de la consultation est effectuée sous la seule responsabilité des candidats. Il leur est fortement conseillé de procéder au dépôt suffisamment à l'avance avant l'heure de clôture en particulier si les plis sont volumineux. En cas de dépôts successifs il est recommandé que le dernier dépôt contienne l'ensemble des pièces exigées.

Tous les plis sont horodatés et font l'objet après dépôt d'un accusé de bonne réception délivré par le profil acheteur. Dans le cas de candidatures groupées, le mandataire assure la sécurité et l'authenticité des informations transmises au nom des membres du groupement.

Les candidats peuvent transmettre une copie de sauvegarde de leur pli électronique. Elle peut être envoyée sur support physique électronique, ou support papier, qui doit être placée dans un pli scellé, comporter sur l'enveloppe le numéro de la consultation et le nom du candidat. Ce pli est adressé en recommandé avec avis de réception ou remis en main propre contre récépissé à l'adresse indiquée ci-avant.

Durant toute la procédure, tous les échanges avec l'acheteur se font de manière électronique via le profil d'acheteur. Les candidats sont invités à alerter l'acheteur sur d'éventuelles erreurs matérielles ou contrariétés d'informations contenues dans les documents de la consultation afin de lever toute ambiguïté en adressant un message sur le profil d'acheteur. En cas de problème rencontré sur la plateforme, les candidats sont invités à contacter le support technique mis en place sur le profil d'acheteur.

La notification des échanges électroniques se faisant au moyen de la messagerie électronique, les candidats sont appelés à une vigilance particulière. Le candidat détenant un compte est responsable du paramétrage et de la surveillance de la messagerie (adresse courriel durable, redirection automatique, utilisation d'antispam) et doit s'assurer que les messages envoyés par le profil d'acheteur ne seront pas traités comme des courriels indésirables.

Pour toute précision il convient de se reporter à la documentation suivante : <https://www.marches-publics.info/kiosque/conditions-generales.pdf>

Les offres sont rejetées sans être classées dans les cas suivants :

Les offres sont rejetées sans être classées dans les cas suivants :

Offre hors délai	Lorsque le pli est reçu par l'acheteur après la date et l'heure limite fixées dans la consultation.
Offre anormalement basse	Le prix est manifestement sous-évalué, de nature à compromettre la bonne exécution du contrat, et le fournisseur n'apporte pas de justification du prix après demande de l'acheteur, notamment au regard du mode de fabrication, de la solution technique, de l'originalité, de la réglementation applicable ou d'une aide d'Etat.
Offre inappropriée	L'offre est sans rapport avec les besoins ou exigences exprimés par l'acheteur.
Offre irrégulière	L'offre ne respecte pas les exigences formulées pour la consultation, est incomplète ou méconnaît la législation applicable en matière sociale ou environnementale, malgré une éventuelle demande de régularisation et négociation par l'acheteur.
Offre inacceptable	Le prix excède les crédits budgétaires alloués par l'acheteur au contrat malgré une éventuelle demande négociation.

5. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats font parvenir leur demande au plus tard 8 jours avant la date limite de remise des plis leurs questions par voie électronique sur le profil acheteur [https://lot.fr rubrique "accès rapide" puis "marchés publics"](https://lot.fr/rubrique%20acc%e9s%20rapide). La réponse est adressée au plus tard 7 jours avant la date limite de remise des offres à tous les candidats ayant téléchargé le dossier de consultation sous réserve d'avoir indiqué un courriel valide. En cas d'empêchement, écrire à : cellule-marche@lot.fr

■ Voies et délais de recours

Les recours contentieux ouverts aux candidats sont les suivants :

- Référé précontractuel avant la signature du contrat (articles L.551-1 à 12 du Code de Justice Administrative) ;
- Référé contractuel après la signature du contrat, dans les 31 jours qui suivent la publication de l'avis d'attribution du contrat, ou, à défaut d'un tel avis, dans les six mois qui suivent la date de conclusion de celui-ci (dans les conditions décrites aux articles L.551-13 à 23 du même code) ;
- soit d'un recours en contestation de la validité du contrat, conformément à la décision du Conseil d'Etat du 4 avril 2014 n°358994 "Tarn et Garonne", dans un délai de 2 mois à compter de la publication de l'avis d'attribution ou à défaut de toute autre mesure de publicité concernant la conclusion du contrat.

Les recours peuvent être déposés sur <https://www.telerecours.fr/> ou adressés par courrier à :

Tribunal Administratif de Toulouse
68 rue Raymond IV
BP 7007
31068 Toulouse Cedex 07
Téléphone : 05 62 73 57 57
Courriel : greffe.ta-toulouse@juradm.fr
Site internet : <https://www.toulouse.tribunal-administratif.fr>

Utilisation des données à caractère personnel fournies dans le cadre de la présente consultation :

L'acheteur s'engage à garantir la confidentialité des informations communiquées par les opérateurs économiques notamment en matière industrielle et commerciale. Conformément au règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel du 27 avril 2016, les opérateurs économiques sont avisés que les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les informations collectées dans le cadre de la présente consultation sont exploitées uniquement à des fins de vérification de conformité, d'analyse des candidatures et des offres présentées, de suivi et de traçabilité de la procédure.

Communication aux tiers : Les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les documents fournis dans le cadre de la présente consultation ne seront jamais communiquées à des tiers non-habilités et hors des objectifs précédemment rappelés.

Droits d'accès, de rectification, de suppression : Conformément au règlement (UE) 2016/679, les personnes dont les données à caractère personnel sont collectées disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement des informations qui

les concernent. Elles peuvent également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement de ces données. L'exercice de ces droits ne peut être effectué en premier lieu qu'auprès du service acheteur visé au présent règlement de consultation, le cas échéant l'acheteur mandataire du groupement, puis, si nécessaire, auprès du délégué de la protection des données désigné comme tel par l'acheteur ou enfin, directement auprès de la CNIL (www.cnil.fr).

Durée de conservation des données personnelles : Les données personnelles sont conservées au même titre et conditions d'archivage que celles prévues aux articles R2184-12 et R2184-13 du Code de la commande publique.

Informations de l'attributaire : Les informations concernant l'attributaire seront exploitées dans le cadre de l'exécution du contrat afin de permettre le bon déroulement des prestations. Aucune donnée personnelle ne sera contenue dans les informations faisant l'objet de prescriptions à l'égard de l'acheteur en matière de communication et mise à disposition publiques découlant de la réglementation applicable.

Réutilisation des données : L'acheteur attire l'attention des candidats sur le fait que les adresses électroniques et coordonnées renseignées par ceux-ci pourront être utilisées par l'acheteur à des fins de prospection et d'actions de sourcing.



Documents et liens utiles (versions en vigueur à la date du lancement de la consultation) :

[Code de la commande publique](#) et ses [annexes](#) (Legifrance)

[Formulaires candidats \(DAJ\)](#)

[Médiateur des entreprises](#)

[CCAG Prestations intellectuelles du 30 mars 2021](#)